



Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Conférence des cadres retraités de Montréal tenue le jeudi 12 octobre 2017, au Sanctuaire Marie Reine-des-Cœurs, au 4000, rue Bossuet, Montréal, au sous-sol.

1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Gilles Lachance, président, procède à l'ouverture de l'assemblée annuelle à 15 h 15 et souhaite la bienvenue à tous.

2) LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposée par : M. Serge Godin
Appuyée par : M. Claude Cossette

Adoptée à l'unanimité

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 13 OCTOBRE 2016

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 13 octobre 2016 tel que déposé.

Proposée par : M. Lucien Bissonnette
Appuyée par : Mme Carole Lafontaine

Adoptée à l'unanimité

4) RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Michel Milot, Président d'élection, n'étant pas arrivé, Mme Claudette Rousseau procède à la lecture du rapport de M. Milot, lequel se résume comme suit :

Cette année, les membres avaient jusqu'au 31 août 2017 pour poser leur candidature selon les règles édictées dans le code de règlements. Quatre postes étaient à pourvoir : le vice-président, le secrétaire et deux administrateurs. Le vice-président, le secrétaire et deux administrateurs déjà en poste ont soumis leur candidature. Un seul candidat s'est présenté pour chacun des postes en élection.

M. Milot a déclaré élues les personnes suivantes :
Au poste de vice-président, M. André St-Germain,
Au poste de secrétaire, Mme Claudette Rousseau,
Et aux postes d'administrateurs : Mmes Danielle Brabant et Marjolaine Morin.

Enfin, M. Daniel Girard est le représentant de l'ACMM au sein du conseil d'administration de la CCRM.

En terminant, M. Milot dans son rapport félicite les élus et leur souhaite un excellent mandat.

M. Gilles Lachance présente les membres du conseil d'administration : lui-même, président, Mme Claudette Rousseau, secrétaire, M. Paul-Émile Bouchard, trésorier, M. André St-Germain, vice-président et les administrateurs, Mmes Marjolaine Morin et Danielle Brabant, MM. Michel Milot (absent pour l'instant), Bernard Paiement et Mario Perreault ainsi que M. Daniel Girard, représentant de l'ACMM (observateur), absent aujourd'hui. Il ajoute que c'est M. Bernard Paiement qui tient ce rôle à l'ACMM.



5) RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier, M. Paul-Émile Bouchard, dépose les états financiers au 31 décembre 2016.

M. Bouchard explique les principaux écarts des états financiers entre 2015 et 2016, dont une réduction des revenus au niveau des cotisations en raison de la baisse de celles-ci de 5 \$ à 4 \$ par paye et une baisse des revenus, car en 2015, il y avait des revenus attribuables aux intérêts sur placements échus et à la ristourne de La Capitale qui ne sont pas présents en 2016. Le total des recettes est donc passé de 62 736 \$ en 2015 à 48 928 \$ en 2016.

M. Bouchard poursuit avec les écarts au niveau des dépenses, entre autres pour les activités sociales, la hausse de dépenses est attribuable au fait qu'il y a eu plus d'activités, dont un dîner champêtre, qu'il y a eu plus de participants à l'ensemble des activités et au golf, étant donné le programme Avantage membre, et une augmentation de 800 \$ pour les billets des Maisons de la culture. M. Bouchard souligne que le programme Avantage membre, faisant partie d'une stratégie de recrutement, n'existait pas en 2015.

Finalement, il indique qu'à l'état des résultats, l'année 2016 se termine avec un déficit de 12 462 \$.

M. Bouchard présente le bilan au 31 décembre 2016. Le total de l'actif est de 179 509 \$, le passif est de 93 687 \$ et l'avoir des membres est de 85 822 \$. À la demande de M. Denis Tremblay, à l'assemblée annuelle de l'année dernière, la provision pour services de défense professionnelle a été placée au passif et le montant a été ajouté à l'élément Placements à l'actif.

Une question est posée à M. Bouchard concernant les taux d'intérêt des placements. Il explique les différents taux de ceux-ci.

Arrivée de M. Michel Milot vers 15 h 40.

M. Gilles Lachance souligne que les sommes accumulées sont importantes, peut-être trop pour un organisme sans but lucratif. Il faut donc réduire et fixer la provision. Il résume les démarches qui ont été faites pour diminuer ces montants, dont la baisse des cotisations de 2014 à 2017 (soit 6 \$ à 5 \$ à 4 \$ et à 3 \$). De plus, le programme Avantage membre, réparti sur deux ans, a amené quelques nouveaux membres, mais a fait augmenter le nombre de participants aux activités.

M. Lachance résume l'analyse que les administrateurs ont faite dans le but de redonner aux membres qui ont cotisé les sommes accumulées en trop. Il explique que la provision pour services de défense professionnelle sera diminuée de 93 000 \$ à 70 000 \$, pour garder l'avoir des membres autour de 100 000 \$. Un programme de récompense a été calculé pour remettre environ 73 000 \$ aux 448 membres admissibles, et ce, réparti sur cinq ans. M. Lachance explique les détails de ce programme qui se veut le plus équitable possible en redonnant aux membres qui ont cotisé.

M. Jean Des Trois Maisons aimerait voir, à l'annexe aux états financiers, le nombre de membres pour chaque activité. M. Lachance répond que ce nombre est donné dans le rapport des activités sociales. M. Des Trois Maisons insiste pour que ce nombre soit ajouté au tableau de l'annexe. M. Bouchard prend note de ce commentaire.

M. André Charbonneau suggère de donner un montant immédiatement à tous, quitte à faire deux versements pour répondre à la règle de cinq ans. M. Milot explique que plusieurs façons de faire ont été analysées et que celle proposée évitait, entre autres, d'effectuer une sortie d'argent importante la même année et permettait d'être équitable pour tous. Il précise également que la date prise pour ce programme est celle de la retraite, car la date de début de cotisation des membres n'est pas disponible pour tous. De plus, étant donné que la Conférence existe depuis 23 ans, c'est donc à partir de 1993 que le programme remontera.

M. Claude Deschambault aimerait que le conseil d'administration ait en tête la raison d'être de la Conférence dans ses réflexions. Il fait un bref historique de la création de celle-ci. Il explique que le fonds de défense professionnelle est important pour s'assurer que les conditions de retraite des membres soient respectées. De plus, il souhaite que les activités soient rassembleuses et intéressent un grand nombre de membres.

M. Lachance poursuit avec son analyse des états financiers de 2008 à 2014 concernant le pourcentage de contribution pour les activités sociales. Il précise que le pourcentage de 25 % des cotisations n'a pas été dépassé, sauf en 2014 pour le 20^e anniversaire. Mais depuis 2014, la cotisation est passée de 6 \$ à 5 \$ à 4 \$ et à 3 \$.

M. Lachance ajoute que le nombre de membres ne cesse d'augmenter et qu'en 2018 plusieurs cadres prendront leur retraite, car dès janvier 2019 ils devront assumer 100 % de la prime pour les assurances. De plus, tous les cadres font maintenant partie de la même caisse de retraite et ces derniers auraient avantage à se joindre à la Conférence.

Il termine avec des statistiques démontrant que la cotisation qui permettrait d'équilibrer le budget, avec un maximum de 25 % pour les activités sociales, est entre 4 \$ et 5 \$.

6) COTISATIONS DES MEMBRES

Sur la recommandation du conseil d'administration, il est proposé de mettre la cotisation à 4,00 \$ par paye et de maintenir à 2,60 \$ celle des conjoints survivants, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Proposée par : M. Claude Deschambault
Appuyée par : M. Émile Jacqmain

Adoptée à la majorité

7) NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE

À l'assemblée annuelle de l'année dernière, des membres se demandaient si l'expert-comptable doit posséder ses papiers en règle comme comptable. M. Lachance explique qu'après avis juridique ce n'est pas nécessaire.

Aucun membre présent ne se manifeste pour ce mandat.

Il est proposé que le conseil d'administration recherche et nomme un expert-comptable.

Proposée par : M. Jean Des Trois Maisons
Appuyée par : M. Claude Cossette

Adoptée à l'unanimité

8) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉ

8.1 Activités sociales : M. André St-Germain

M. St-Germain, responsable de ce comité, explique que les activités se divisent en trois : le golf, les événements culturels et les activités sociales. Il passe en revue les activités sociales organisées depuis la dernière assemblée annuelle :

- L'activité d'automne : le mercredi 26 octobre 2016, visite de l'atelier Nincherie et de l'Église Très-Saint-Nom-de-Jésus, il y avait 51 participants (28 membres).
- Le dîner des Retrouvailles : le mercredi 7 décembre 2016, à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal, il y avait 74 membres.
- Dîner champêtre : le mercredi 24 mai 2017, à La Rabouillère, il y avait 70 participants (40 membres).
- Sortie d'été : voyage à Chicago du 14 au 19 juin 2017. Il y avait 43 participants (19 membres et quelques invités qui payaient la totalité des frais).
- Activité d'automne : le mardi 19 septembre 2017, visite de la Maison Saint-Gabriel, il y avait 56 participants (31 membres).

M. St-Germain invite les membres au dîner des Retrouvailles, le mercredi 6 décembre 2017, au même endroit que l'année dernière.

En terminant, M. St-Germain remercie les membres de ce comité pour leur implication : Mmes Francine Caron et Claudette Rousseau et MM. Jacques Amyot et Bernard Paiement. Il remercie également trois membres qui ont initié certaines activités, dont MM. Lucien Bissonnette, Jean-Yves Côté et Gilles Morel.

8.2 Journée plein air : M. Mario Perreault

M. Perreault, qui en est à sa troisième année comme organisateur de cette journée, résume la journée pleine air 2017, qui s'est tenue le 6 septembre dernier, et qui a eu lieu dans la région de Beloeil. Les membres avaient le choix entre une partie de golf sur le parcours du Club de golf de Beloeil ou deux visites, une à la savonnerie Aurélie à Rougemont et l'autre au vignoble Grande-Allée à Saint-Hilaire.

Les 135 golfeurs et les 23 participants aux visites ont beaucoup apprécié leur journée. Ces activités ont été suivies d'un souper et de tirage de nombreux prix de présence. Au total, 161 personnes ont participé à cette journée, dont 72 membres de la Conférence, 44 accompagnateurs, 31 personnes de l'ACMM et 14 invités (non membres).

M. Perreault tient à remercier les commanditaires : La Capitale, le Groupe Investors, Desjardins – Caisse du réseau municipal, la COOP P.P.M. et le Club de golf de Beloeil, et ce, pour un montant de 3 400 \$ aidant à réduire les dépenses et à donner une cinquantaine de cadeaux. De plus, la Maison des Jeunes MAGI de Mercier-Ouest a amassé 1 140 \$.

M. Perreault remercie Mme Nathalie Deneault et les employées de la permanence de l'ACMM pour leur soutien à la préparation de l'évènement.

8.3 Évènements culturels : Mme Marjolaine Morin

Mme Morin, en collaboration avec les Maisons de la culture Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville, choisit pour les membres des évènements culturels. Certains spectacles, comme ceux de l'Orchestre Métropolitain et quelques autres, sont achetés par la Conférence et sont offerts gratuitement aux membres.

Pour l'automne 2016 et l'hiver 2017, de nombreux spectacles ont été offerts aux membres, pour un total de 542 billets. Ces activités sont très appréciées des membres, alors la Conférence continuera à offrir ce service pour la 17^e année. Comme par les années précédentes, il est important que chacun soit soucieux de bien les utiliser et assez vigilant pour redonner ou offrir les billets non utilisés.

La Maison de la culture Frontenac ne peut plus offrir de billets. Les utilisateurs devront choisir en ligne leur spectacle, en défrayant 2 \$ par billet, mais la Conférence fera parvenir aux membres la programmation de cette Maison.

Mme Morin remercie l'équipe de l'ACMM pour leur grande collaboration : présentation de l'information, réception des appels et envoi des billets aux membres. Pour terminer, elle souhaite bons spectacles à tous.

8.4 Communications : Mme Marjolaine Morin

Mme Morin présente les membres de ce comité : Mme Marie Deraspe et MM. Bernard Paiement et André St-Germain.

Chaque année, le comité fait des envois, par la poste (environ 50 % des membres) et par courrier électronique, pour informer les membres. Pour l'année 2016, une dizaine d'envois ont été faits par la poste et par courriel ainsi que quelques rappels par courriel.

8.5 Recrutement : M. Michel Milot

M. Milot indique que le nombre de membres continue d'augmenter. L'année dernière, au mois d'octobre, il y avait 454 membres et cette année, la Conférence a accueilli 15 nouveaux cadres retraités, mais 5 membres sont décédés. Le nombre actuel est de 464.

M. Milot résume la situation des 8 dernières années : 132 nouveaux membres, 51 membres sont décédés et 18 ont quitté pour diverses raisons, souvent pour maladie, ce qui fait un gain net de 63 membres.

M. Milot précise que le comité va poursuivre une intense campagne de recrutement. Le programme appelé « Avantage membre à la CCRM », mis sur pied depuis le 1^{er} janvier 2016, a amené quelques nouveaux membres, mais ce programme sera différent en 2018 comme décrit précédemment.

En terminant, M. Milot souligne le décès d'un membre, Mme Gertrude Russo, à l'âge vénérable de 103 ans. Il ajoute qu'il y a trois membres qui ont pris leur retraite en 1981.

8.6 Services aux membres : M. Bernard Paiement

M. Gilles Lachance souligne que le site Internet de la Conférence est régulièrement mis à jour et qu'il sera grandement amélioré sous peu. Le bottin est imprimé et sera envoyé sous peu.

M. Paiement a commandé les agendas de poche 2017 et, cette année encore, c'est un agenda amélioré qui sera envoyé aux membres à la fin du mois de novembre ou au début de décembre.

8.7 Retraite : M. Gilles Lachance

Comité du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

M. Lachance résume les travaux de la Caisse de retraite, entre autres, la Loi 15 qui doit être appliquée à la suite de l'entente qui a été conclue entre les actifs et l'employeur. Par contre, M. Lachance explique que les cadres retraités représentent 60 % du passif actuariel et il défend le principe que les cadres retraités devraient être impliqués au niveau de la gouvernance, mais pour l'instant, il n'a aucune indication.

M. Lachance invite les membres à assister à l'assemblée annuelle de la Caisse de retraite, qui aura lieu ce soir après le buffet, car la Loi 15 nous permet d'avoir un membre de plus non votant. M. Lachance est le membre votant pour une année encore et il y aura deux membres non votants élus ce soir.

8.8 Assurances : M. Gilles Lachance

M. Lachance précise qu'étant donné qu'à partir du 1^{er} janvier 2019 les nouveaux cadres retraités devront payer la totalité de la prime d'assurance, un comité a été formé composé de Mme Danielle Brabant et MM. Yvon Langlois et Gilles Lachance. Le comité contactera l'AER pour leur expertise dans ce domaine. Le mandat de ce comité sera d'analyser la possibilité d'offrir aux membres une assurance à partir de 2019 pour concurrencer la Ville.

En terminant, M. Lachance explique qu'il manque une protection à notre assurance, c'est l'annulation voyage et que le comité travaille actuellement sur ce dossier. La Ville ne veut pas prendre en compte cet élément, car il ne touche pas tous les membres.

9) RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Gilles Lachance n'a pas d'autres points à ajouter.

10) PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Lajoie demande la possibilité de payer les activités et autres paiements par Internet. M. St-Germain répond que les administrateurs analyseront cette option avec la Caisse Desjardins afin que ce soit sécuritaire et en répartissant les frais de façon équitable.

Mme Régine Parent félicite les administrateurs concernant le nouvel agenda qui est vraiment amélioré par rapport à celui des dernières années.

M. Jean Des Trois Maisons remercie tous les bénévoles et les administrateurs pour leur travail exceptionnel et le temps qu'ils consacrent à la Conférence.

11) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 16 h 50, il est proposé de lever l'assemblée annuelle.

Proposée par : Mme Marie Deraspe

Appuyée par : M. André Charbonneau

Adoptée à l'unanimité

Claudette Rousseau
Secrétaire

Gilles Lachance
Président

/cr
2018-08-27